



CSA du 03/05/2023

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du règlement intérieur (soumis au vote)
2. Co construction du dialogue social : échange de vues et de desideratas (soumis au vote)
3. Présentation de l'action sociale par le DRHAS (en attente de confirmation par le DRHAS)
4. Axes de travail pour la préparation des demandes budgétaires 2024 (projet « cour verte », autres projets à financer, demandes d'effectifs...) (soumis au vote)
5. Chartes des temps 2023 (soumis au vote)
6. Bilan 2022 des placés
7. Préparation de la prochaine réunion du CSA (soumis au vote)
8. Avancement des actions menées au TJ d'AURILLAC par la cour
9. Action de la cour sur l'encadrement intermédiaire au Puy en Velay (absence de 3ème DG) : création de poste, placé, extension des missions du DG placé ?
10. Représentants des représentants du personnel (9 mai) pour les conseils médicaux

Ouverture de la réunion à 10h30.

Problème technique dû au réseau de la Cour d'appel.

Présence de Mme la première présidente, Mme le procureur général, Mme LERAT, Mme PRADEL, M. BOFFARD, Mme BONNAC, Mme PENT (avec son auxiliaire de travail Monsieur RIBOULET Frédéric, accepté par tous les votants), M. CHASTANG, Mme ROBERT par téléphone, Mme Gabriel représentant la DRHAS par téléphone et de la chef de cabinet Mme MATHIEU.

La déclaration liminaire de l'UNSa SJ et de l'USM a été lu lors de l'ouverture de la réunion.

1 – Adoption du RI après discussion avec les différentes instances, le RI a été voté à l'unanimité

2 - Dialogue social : indicateur et transmission de données comme avec la CPE (voté par les 4 OS)

Problématique de la CPE, institution qui semble devoir perdurer refaire un point à la dernière réunion du CSA de 2023, voir si une position générale aura alors été prise.

3- Présentation de l'action sociale par le DRHAS (Mme GABRIEL à 12h10 par téléphone)

Mme GABRIEL est coordinatrice sociale, adjointe de la directrice du DRHAS et gère les assistantes sociales et s'occupe de l'action sociale auvergne Rhône alpes (Action toutes directions confondues justice).

4 départements :

-Action sociale et ressources humaines : restauration administratif, logement réservé justice ou interministériel, médecine de prévention dans 3 départements (sauf l'Allier), psychologue du travail (accompagnement pas individuel), petite enfance sur des places de crèches interministérielles, référent handicap... allocation pour les enfants mineurs en handicap, assistants sociaux Puy de dôme, Allier et Cantal et un 2^{ème} pour la Haute Loire (surtout accessible par téléphone)

Accord avec les CRAS en direction des agents subventions des associations du ressort

Association sportive du ministère de la justice (sociaux culturels)

et les ARSC en lien avec l'assistante sociale actions d'aide d'urgence alimentaire (ticket service, essence...)

-Immobilier (rénovation) sauf centre pénitentiaire

-Informatique et télécommunication

-Gestion financière

4 - Axes de travail pour la préparation des demandes budgétaires 2024 (projet « cour verte », autres projets à financer, demandes d'effectifs...)

Demandes budgétaires à décliner sur des points bien spécifique : informatique, formation ...

Aujourd'hui : 2 projets, que les OS sont invitées à nourrir :

-Cour verte

-Risques psycho-sociaux

5 – Charte des temps sur le ressort

Etude fournie par le SAR. Pas de changement concernant les différentes chartes de temps du ressort. 3 juridictions sont à 38h30 et 9 à 37h30. Un vote a été demandé et voté par les 4 OS.

6 – Bilan des placés

Problème des postes vacants ; les placés sont délégués sur des postes vacants, alors qu'ils ne devraient l'être que sur des postes dont les titulaires sont en arrêt maladie ou maternité, congé parental...

Situation préoccupante, puisque plusieurs postes de placés sont vacants.

7 – Concernant les prochaines dates prévues pour le CSA, il a été proposé les 22 juin 2023, 9 octobre 2023 et 18 décembre 2023, avec avis favorable des représentants des OS.

8 – TJ AURILLAC : pb ancien :

Difficultés avec un magistrat et les fonctionnaires (le magistrat a été radié des cadres) en parallèle un problème dans l'organisation côté greffe : juillet 2020 psychologue : pas de retour de sa part ; décembre 2020 : lettre UNSA ; il en suit : ... Entretien avec la directrice de greffe décembre 2021 ;

soutien à la directrice de greffe avec une directrice de greffe placée pour une nouvelle organisation échéance à fin 2022. Coaching en septembre 2022 de monsieur Virbel pour les trois DG et des formations management (savoir déléguer). En mai 2023 mise en place du coaching des chefs de juridiction.

Dossier toujours suivi par les chefs de cours : formation, échange...

Discussion et propositions OS : formation management obligatoire / 5 ans par exemple, à la charge des chefs de juridiction (dans la fiche de poste du DG par exemple).

9- Action de la cour sur l'encadrement intermédiaire au Puy en Velay (absence de 3ème DG) :

Création de poste, placé, extension des missions du DG placé ?

Cible de 3 à 2 pour les DG + un fonctionnel (supprimé en 2019-2020)

Recréer le 3^{ème} encadrant à voir demande faite pour le créer. Bon espoir que ce soit par un catégorie A.

10 – représentants des représentants du personnel (9 juin) pour les conseils médicaux

Pour le greffe :

Encore des modalités pratiques floues. Réunion avec la centrale pour précisions.

C'est au CSA que la désignation effective intervient

Pour les magistrats : élection par les magistrats eux-mêmes, sans passer par le CSA.

Etonnement des OS sur cette différence de procédure.

Fin de réunion à : 13h35



Formation spécialisée du CSA du 03/05/2023

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 février 2023 (soumis au vote)
2. Examen des relevés de décisions des réunions 2021 et 2022 des 4 CHSCT (soumis au vote)
3. Santé au travail : actions mises en œuvre et rôle des organisations syndicales (soumis au vote)
4. Médecine du travail : situation des recrutements sur le ressort et point sur les cas de consultation des médecins du travail.
5. Correspondant local handicap : situation des juridictions du ressort.
6. Préparation de la prochaine réunion de la FS : point sur les documents à rassembler (soumis au vote)
7. Présentation du rapport de la délégation du Puy-en-Velay et vote des actions à mener sur la base des préconisations formulées (soumis au vote)

Ouverture de la réunion à 14h50

Présence de Mme la première présidente, de Mme le Procureur général, Mme LERAT, Mme PRADEL, M. BOFFARD, Mme BONNAC, M. CHASTANG, Mme ROBERT par téléphone, Mme CHEVALIER, Mme MARQUET, Mme KRAMER-PIFAUT, Mme CANEIRA, Mme ESTEVENON, Mme CIPRIANI, Mme BIERJON, Mme ANDRE, Mme BARTHELEMY, M. ARSAC et Mme LAVEST par téléphone, (agents de prévention des différentes juridictions) ainsi de la chef de cabinet Mme MATHIEU

Mme LABBE Psychologue, expert entendu vers 16 heures

Mme BONNAC élue comme secrétaire titulaire de la FS 4 voix

M. CHASTANG et M. BOFFARD se présentent comme secrétaire adjoint

M. BOFFARD élu comme secrétaire suppléant 3 voix

1 - procès-verbal de la réunion du 10 février 2023 adopté à l'unanimité

2 - Examen des relevés de décisions des réunions 2021 et 2022 des 4 CHSCT (synthèse)

Clôture des bilans 2021 – 2022

Proposition : Repartir sur l'examen des registres à partir de 2023, adoptée à l'unanimité.
Le SAR fournira à la formation spécialisée la copie du registre HS.

3 – Santé au travail :

Chefs de cour souhaitent que l'on échange sur le sujet et que les OS soient un relai pour les actions cour : exemple : possibilité proposées par le DRHAS de dépistages... dentaire, diabète, cardio...

Ces possibilités ont été envoyées dans les juridictions avec retour positif

Passage de l'ergonome apprécié par les fonctionnaires du TJ CLFD et de la CA RIOM

Pb des liens entre les magistrats et les assistants de justice (CA RIOM)

Des mails pourraient être envoyés sur les opportunités pour permettre aux OS de faire un rappel aux fonctionnaires. Adoption à l'unanimité

Communication par mails : risque de brutalité et risque psycho-social. Un travail pourrait être organisé sur ce thème.

4 – 3 départements sur 4 ont un médecin du travail

Espoir d'en avoir un dans l'Allier d'ici septembre (DRHAS va proposer une convention)

Médecin de prévention : à titre général : action collective : conseiller des agents et chefs de service

A titre individuel : surveillance médicale des agents : visite périodique / 5 ans

Peut proposer :

-des aménagements de poste

-visite médicales à la demande (agents ou administration)

-propositions d'affectation d'un agent en fonction état de santé (complémentaire du médecin agréé, lequel est plus sur l'aptitude)

-suivi post professionnel si exposition de l'agent à une affection ayant des conséquences sur sa santé

5 - Correspondant local handicap : situation des juridictions du ressort.

Personne au TJ d'AURILLAC et au TJ du PUY EN VELAY : pas de volontaire

6 – Les DUERP, le bilan des visites médical quinquennal, déclaration accident de service, registre hygiène et sécurité adopté à l'unanimité

Prochaines réunions :

9 octobre CSA 10 h + FS CSA 14h

18 décembre CSA 10 h + FS CSA 14h

7 – RAPPORT d'enquête du PUY EN VELAY échange avec les assistants de prévention et des OS

Présentation par Monsieur BOFFARD de ce qui a été fait lors de cette enquête. Les attentes des uns et des autres.

Résultats de l'enquête de la formation spécialisée :

Traitement réalisé par la hiérarchie non en lien direct avec la situation très dégradée révélée par l'enquête.

2 facteurs de dégradation :

-encadrement par le DG

-manque récurrent d'effectifs.

Mme LABBE, psychologue de la cour, prévenue 2 jours après la TS. Mise en contact avec le PDT et le DG. Première permanence le 14/02/2023, 2^{ème} permanence à distance, et la 3^{ème} en avril (30% du personnel). Elle nous a fait remonter :

- Difficultés de management, de travailler sereinement, choc suite à l'acte de leur collègue
- Le DG ne prend pas la mesure de ce qui se passe. Inquiète pour lui et pour ses agents
- Grandes difficultés pour obtenir un RV avec le DG pour organiser une permanence psychologique au PUY

La cour a constaté : pas de saisine officielle même si problème connu...

Traitement de priorisation de personnels placés dont un DG placé pour la PPN et le management. Accompagnement en 2021 pour organiser le travail du DG mais toujours sans matière précise par le SAR.

Propositions des actions à mener :

Point de vue des chefs de cour : convocation à la cour pour entretien avec des chefs de juridiction et de greffe du Puy. Démarche active : en cas d'échec, sollicitation de la chancellerie, qui peut intervenir quand la situation est bloquée.

Soutien actif des demandes de création de poste

Vote sur nos préconisations : 4/4

Pour la diffusion du rapport :

-La PP fera un courrier sur la méthodologie et un résumé du bilan, les soumettra à la FS, et enverra ensuite à tous les agents de la juridiction : 4 oui

-diffusion de l'intégralité du rapport aux chefs de juridiction : 4 oui

Fin de réunion à : 17h35